

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS super protecteur invisible pour joints carrelage sol

#### 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

##### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** : HGS super protecteur invisible pour joints carrelage sol

**Utilisation du produit** : Film de protection efficace invisible des joints de ciment.

##### Identification de la société/entreprise

**Producteur** : HG International b.v. **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700  
**Adresse** : Damsluisweg 70 **Fax** : +31 (0)36 54 94 744  
1332 EJ Almere **Interne:** : www.hginternational.com


**Pays** : The Netherlands

**Importateur** : MARTEC HANDELS AG

**Adresse** : Seestrasse 199  
CH-8820 Wädenswil

**No de téléphone:** : +41.1.783.95.30/31 **Fax** : +41.1.783.95.49

**Pays** : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum  
+41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

#### 2. Information sur les composants

**Substance/préparation** : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Suisse N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	212-828-1	1 - 5	Xi; R36/38

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

\* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

#### 3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

**Classification** : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS super protecteur invisible pour joints carrelage sol

#### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

##### Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Employer un agent extincteur approprié pour étouffer les foyers d'incendie avoisinants.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun danger particulier.
- Non disponible.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS super protecteur invisible pour joints carrelage sol

#### 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Laver abondamment après usage.  
**Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.  
**Matériaux d'emballage**  
**Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.  
**Utilisations spécifiques** : Non disponible.

#### 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

**Valeurs limites d'exposition** : Non disponible.

##### Nom des ingrédients

##### Limites d'exposition professionnelle

###### Suisse

N-Méthyl-2-pyrrolidone

**SUVA (Suisse, 11/2004). Peau Notes: valeur non-provisoire**  
Kurzeitgrenzwerte: 160 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Toutes formes  
Kurzeitgrenzwerte: 40 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes  
MAK: 80 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes formes  
MAK: 20 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

##### Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.  
**Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.  
**Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des manchettes ou des gants étanches et résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.  
>8 heure(s) (temps d'interférence): Gants en caoutchouc butylique.  
**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux  
**Protection de la peau** : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

#### 9. Propriétés physico-chimiques

##### Informations générales

###### Apparence

###### État physique

###### Couleur

###### Odeur

- : Liquide.  
: Liquide brouillé. Jaune. (Pâle.)  
: Caractéristique.

##### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

###### pH

###### Point de fusion

###### Point d'ébullition

###### Point d'éclair

###### Inflammabilité (solides, gaz)

- : 4.2 (Conc. (% poids/poids): 100) [Acide.]  
: <0°C (32°F)  
: 100°C (212°F)  
: Non applicable.  
: Non applicable.

##### Date d'édition

8-11-2005.

Version

5.02

Page 3 de 6

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS super protecteur invisible pour joints carrelage sol

<b>Caractéristiques d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés oxydantes</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 1.013 g/ml (20°C / 68°F)
<b>Solubilité</b>	: Soluble dans méthanol, éther diéthylique, acétone. Partiellement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.
<b>Taux d'évaporation (butyl- acétate = 1)</b>	: 0.03 (N-Méthyl-2-pyrrolidone) comparé à Acétate de butyle.

#### Autres informations

### 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Stabilité</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
<b>Matières à éviter</b>	: Réactif avec les alcalins.

### 11. Informations toxicologiques

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec les yeux</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Toxicité aiguë

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
N-Méthyl-2-pyrrolidone	DL50	3914 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	5130 mg/kg	Orale	Souris

<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

<b>Inhalation</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Peau</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets nocifs divers</b>	: Non disponible.

### 12. Informations écotoxicologiques

#### Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
N-Méthyl-2-pyrrolidone	LEUCISCUS IDUS (CL50)	96 heure(s)	4000 mg/l
	Daphnie (CL50)	24 heure(s)	>1000 mg/l
	Algues (CL50)	72 heure(s)	>500 mg/l

<b>Effets nocifs divers</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
-----------------------------	---

#### Date d'édition

8-11-2005.

Version

5.02

Page 4 de 6

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## HGS super protecteur invisible pour joints carrelage sol

### 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes de traitement des déchets** : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Classification des déchets** : Non applicable.
- Déchets Dangereux** : A la connaissance du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive 91/689/CEE.

### 14. Informations relatives au transport

#### Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Keep in frostfree area
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Keep in frostfree area
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Keep in frostfree area
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		<b>Remarques</b> Keep in frostfree area

### 15. Informations réglementaires

#### Réglementation de l'Union Européenne

- Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne.
- Phrases de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Utilisation du produit** : Non classifié et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.  
- Produit de consommation.
- Classification statistique de la CEE (code douanier)** : 32089091
- Information sur l'identification des composants** : Non applicable.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS super protecteur invisible pour joints carrelage sol

#### Réglementations nationales

##### Suisse

Classe LRV (Ta-Luft)	: Non disponible.
Classe de toxicité	: Libre
OFSP	: 95058
Teneur en COV	: Exonéré.

#### 16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les classifications se trouvant dans les classifications Suisse	R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les classifications Suisse	Xi - Irritant
Commentaires lors de la révision	: Non disponible.

##### Historique

Date d'impression	: 8-11-2005.
Date d'édition	: 8-11-2005.
Version	: 5.02
Vérfifié par T. Rutgers.	

##### Avis au lecteur

*Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.*

*Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.*